



ARRETE - ORGANISATION DU TELETHON
PLACE DU COMMERCE-Entre le jeudi 05/12/2025 et le lundi 08/12/2025
voie SAINT-JEAN fermée à la circulation le vendredi 5/12/2025 et le samedi 06/12/2025

Le maire de la commune de GONNEVILLE SUR HONFLEUR,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU le Code de la Route,
VU les pouvoirs de Police qui nous sont conférés,
VU l'organisation du Téléthon 2025

A R R E T E

ARTICLE 1

Le village du Téléthon sera installé sur une partie du parking de la place du commerce entre la Mairie, le terrain de boules et la place réservée au stationnement du taxi.

ARTICLE 2

Du vendredi 05/12/2025 08h00 au samedi 06/12/2025 19h00

Les places de stationnement devant la Mairie, la crêperie et l'épicerie (y compris la place pour utilisateurs à mobilité réduite) seront réservées pour le Village du Téléthon ; pas de changements pour les commerçants ambulants.

ARTICLE 3

Le Samedi 06/12/2025 de 8h00 à 19h00 les places de stationnement situées dans le prolongement des colonnes de recyclage jusqu'au passage “piétons” seront réservées pour la manifestation des pompiers.

ARTICLE 4

Les autres places seront réservées au stationnement de la clientèle des commerces et du Téléthon.

ARTICLE 5

La voie Saint-Jean sera fermée à la circulation **le vendredi 05/12/2025 à partir de 16h et le samedi 06/12/2025 de 8h00 à 18h00** pour les diverses activités.

ARTICLE 6

Une déviation sera mise en place par la rue du nouveau Monde et par l'Impasse Binot Paulmier ; La signalétique et les barrières seront installés par les organisateurs

ARTICLE 7

L'accès au village du Téléthon sera protégé contre les attaques au véhicule bâlier.

ARTICLE 8

Ampliation du présent arrêté sera transmise à Monsieur le Commissaire de Police, Messieurs les Responsables du Centre de Secours, chargés chacun en ce qui le concerne de son exécution.

Gonneville/Honfleur le 21/11/2025
Le Maire, Christian Minot

